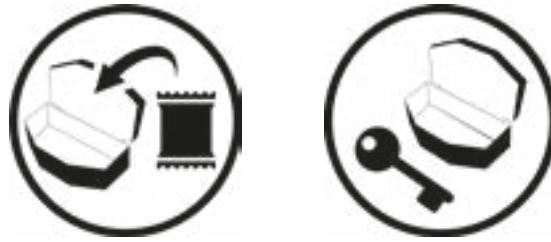


POUR UNE PROTECTION DES APPÂTS - LUTTE SÉCURISÉE



- Utilisez les postes d'appâtage pour protéger les appâts.
- Les postes d'appâtages doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Chaque poste doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes : «**ne pas déplacer ni ouvrir** » ; «**contient un rodenticide** ; «**nom du produit ou numéro d'autorisation** » ; «**substance active** » et « **en cas d'incident, contacter un centre anti-poison**»
- Placer les postes d'appâtage hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles
- Placer les postes d'appâtage à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui entrent en contact avec ces derniers.
- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage entre les applications.
- Lorsque des points d'appât (postes d'appâtage) sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

▣ [Cliquez ici](#) pour télécharger les étiquettes à coller sur les postes d'appâtage